

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée, date et lieux :

2 jours ; 14 heures

Marseille - 6 rue d'Arcole - Marseille (13006) : **14-15 septembre 2022**

Six Fours les Plages - 233 avenue de l'Europe : **21-22 septembre 2022**

PUBLIC ET PRE-REQUIS

Personnel en poste auprès de structures adhérentes au PSP

Catégorie visée : Responsable de secteur, ASH, Aide-soignante, Aide à domicile

Territoire concerné : région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pas de prérequis s'agissant de l'ancienneté et diplômes requis

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La formation permet d'acquérir des compétences pérennes et transférables pour :

- Pérenniser la mobilité de la personne aidée en prenant soin d'elle et de soi
- Construire son accompagnement à la mobilité à travers l'analyse des situations
- Comprendre le déplacement naturel de la personne en lien avec l'anatomie du corps humain
- Évaluer les risques encourus par la personne aidée et ses propres risques professionnels.

CONTENU

- Analyse de la situation de travail et de son environnement
- Décomposition du mouvement naturel pour chaque déplacement en lien avec l'anatomie du corps humain
- Évaluation des aptitudes physiques et/ou cognitives de la personne aidée pour solliciter sa capacité à se mouvoir d'elle-même - Guider la personne aidée dans la réalisation de mouvements qui lui sont naturels
- Identifier et intégrer les ressources matérielles palliant la/les capacité(s) abolie(s) assurant le confort de la personne aidée et permettant de ne pas porter
- Prendre en compte les contraintes environnementales - Intégrer les aides techniques dans l'accompagnement à réaliser (draps de glisse, lève-personne, lit médicalisé électrique ...)

METHODES MOBILISEES

Moyens d'évaluation et supports pédagogiques :

- Évaluation formative tout le long de la formation.
- Évaluation en situation

Méthode pédagogique :

- Apports de connaissances et méthodologies
- Méthode humaniste • Exercices concrets d'application
- Étude de cas • Analyse pratique (découverte des aides techniques, choix)

Validation :

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer un **certificat de réalisation validant les acquis**. Cette formation est assurée par un formateur certifié faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

MODALITES D'EVALUATION

En début de formation : tour de table formalisée (*outils du PSP*) ou autres *outils (liste des outils à préciser par le formateur)*

En fin de formation : **Bilan de la formation** :

Appréciation de la formation (tour de table/questionnaire d'évaluation)

Remise à chaque participant d'un certificat de réalisation de la formation.

COUT DE LA FORMATION

Prise en charge :

- **Coût pédagogique**
- **Coût repas** à hauteur de 15 €
- **Coût déplacement** : non

CONDITIONS D'ADMISSION

Date limite d'inscription : au plus tard 7 jours avant la formation, soit le 7 septembre pour la session sur Marseille, le 14 septembre pour la session sur Six -Fours.

Seuil minimal de participants : 8 personnes

Seuil maximal de participants : 12 personnes

Conditions d'annulation : En cas d'impossibilité d'assister à la formation, obligation de l'employeur d'informer le PSP ; possibilité d'annuler une inscription ou remplacer un salarié 24h avant le début de la formation

ACCESSIBILITE HANDICAP

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite oui

Si besoin de renseignement ou en cas de difficultés, contact :

- Numéro d'appel national gratuit : 0 800 360 360
- Numéro MDPH 13 : 0 800 81 48 44
- Référent handicap PSP : info@psppaca.fr ou 04 91 31 10 24
- Référent handicap prestataire : Sens Action, Anne Buonomo, 0677202317

CONTACT

PSP PACA : info@psppaca.fr – 04 91 31 10 24 – 74 rue Edmond Rostand 13006 Marseille